

Barème d'honoraires – VENTE

Prix de vente	Honoraires HT*	Honoraires TTC*
Jusqu'à 30 000€	2 917 €	3 500 €
De 30 001€ à 50 000€	4 167 €	5 000 €
De 50 001€ à 65 000€	8,33 %	10 %
De 65 001€ à 100 000€	7,5 %	9 %
De 100 001€ à 150 000€	6,67 %	8 %
De 150 001€ à 200 000€	5,83 %	7 %
De 200 001€ à 250 000€	5 %	6 %
De 250 001€ à 350 000€	4,17 %	5 %
Plus de 350 000€	3,75 %	4,5 %
Viager	+3,33% aux barèmes ci-dessus	+4% aux barèmes ci-dessus
Terrains et Fonds de commerce	8,33 %	10 %
AVIS DE VALEUR		
Réalisée par un AGENT IMMOBILIER titulaire de la carte professionnelle et adhérent FNAIM. 150€ HT		
EXPERTISE IMMOBILIERE		
Réalisée par un EXPERT IMMOBILIER agréé par le Centre National de l'Expertise (C.N.E), sur devis.		

*Taux en vigueur de TVA de 20%.

Barème d'honoraires – LOCATION

LOCAUX D'HABITATION (6 juillet 1989)	Honoraires TTC*	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	80€ TTC	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État des lieux location vide	3% TTC du loyer annuel Hors Charges 3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État des lieux location meublée	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
Avenant au bail de location	3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Chaque demandeur
LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS		
Honoraires TTC*		
A LA CHARGE DU		
Entremise / négociation	150€ TTC	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10% TTC du loyer annuel Hors Charges	Preneur
État des lieux location	5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Preneur
Avenant au bail de location	3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Chaque demandeur
LOCATIONS SAISONNIÈRES		
Honoraires TTC*		
A LA CHARGE DU		
Entremise / négociation	50€ TTC	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10% TTC du loyer BRUT	Preneur
État des lieux location	5% TTC du loyer BRUT	Preneur

*Taux en vigueur de TVA de 20%.

Les honoraires à la charge du locataire sont plafonnées au montant payé par le bailleur et au plafond par m2 habitables déterminé par la zone de situation du logement établi par la loi ALUR du 20 mars 2014.

AGENCE DES 3 PICS

7bis avenue du Couserans, 31260 MANE et 59 Allée Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE
SASU au capital de 1 000€ - SIRET 854 028 065 00019 - TVA intracommunautaire FR248 540 280 65
Carte professionnelle N°CPI 3101 2019 000 043 004 délivrée le 15 Octobre 2019 par CCI de Toulouse
RCP N°145 989 600 par MMA Entrepise

Barème d'honoraires – GESTION LOCATIVE**

LOCAUX D'HABITATION (6 juillet 1989)	Honoraires HT*	Honoraires TTC*
Gestion courante simple (reddition trimestrielle)	7% des sommes encaissées	8,40% des sommes encaissées
OPTIONS		
<ul style="list-style-type: none"> Option GLI et détériorations immobilières Option reddition mensuelle 	+2,5% des sommes quittancées +0,5% des sommes encaissées	+3% des sommes quittancées +0,6% des sommes encaissées
Gestion et suivi des travaux approuvés par le mandant		
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 150€ De 151€ à 500€ De 501 à 1000€ Au-delà de 1000€ 	OFFERT 25 € 50 € 2% HT du montant TTC des travaux	OFFERT 30 € 60 € 2,4% HT du montant TTC des travaux
État des lieux de sortie	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État préparatoire à la déclaration des revenus fonciers	3% TTC du loyer annuel Hors Charges 3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État des lieux location meublée	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire

*Taux en vigueur de TVA de 20%

**En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable